

MONTAGN' INFOS

La lettre d'information de Montagnole - Novembre 2023

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE



Nous vous informons que la mairie sera fermée au public : **du 26 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus.**

Vous pourrez toujours téléphoner au 04 79 69 54 17.

Les messages seront écoutés régulièrement.

DENEIGEMENT DES PARTICULIERS

Il est rappelé que le déneigement des voies et chemins privés n'est pas de la responsabilité de la commune. Toutefois la commune désire répondre de nouveau aux besoins manifestés par les Montagnolais afin que la voie privée de leur habitation soit déneigée.

Les tarifs sont échelonnés de 40 € à 60 € par habitation, selon la configuration des lieux. Pour plus de renseignements un exemplaire de la convention est à votre disposition à la mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

La date limite d'inscription et du règlement est fixé au 26 novembre 2023 inclus. Il n'y aura pas de dérogation.

Par ailleurs, nous vous rappelons que pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les services techniques de la commune ne sont pas autorisés à dépanner les véhicules bloqués sur la route ou les voies.

La gestion de ce service par la commune est de plus en plus difficile. Nous vous demandons de faciliter le travail des agents administratifs comme celui des agents techniques.



LIMITATION DES USAGES DE L'EAU EN SAVOIE - Information

Par arrêté préfectoral du 06 octobre 2023 portant limitation des usages de l'eau en Savoie, notre commune est en situation "ALERTE" jusqu'au 30/11/2023.

Vous trouverez l'arrêté et la fiche explicative sur le site internet de la commune en page d'accueil dans l'onglet "actualités" (ou sur le site internet des services de l'État en Savoie ou sur vigieau.gouv.fr).

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2023

Les anciens combattants vous convient au monument aux morts pour la commémoration de l'armistice de la guerre 1914/1918. Des élèves de notre école accompagnés de leurs maîtresses seront présents.

A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert par la municipalité.



ANIMAUX - DIVAGATION

L'article L211-19-1 du Code Rural stipule qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats.

Votre chien est considéré en divagation s'il n'est pas sous votre surveillance et s'il est hors de portée de votre voix (art L211-23).

Votre chat l'est également s'il est trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance de celui-ci.

Attention : Merci également, par respect pour les sportifs, les enfants et nos agents, de ne pas laisser divaguer vos chiens sur le stade de foot comme dans les espaces publics.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPREHENSION ET VOTRE CIVISME

ARNAQUES AU DEPANNAGE A DOMICILE - INFORMATION

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a décidé de mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information des consommateurs sur les arnaques particulièrement variées, relevées dans ce domaine.

Un kit de communication est téléchargeable sur France Transfert (jusqu'au 08/11/2023) :

Lien de téléchargement (ou scanner le QR Code) :

<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/download/download-info-public?enclosure=42385563-a390-4349-b6f9-e107fba829d6&lang=fr-FR>



Mot de passe : tBhB3+n:h385aM\$

DECHETTERIE MOBILE



Voici les prochaines dates :

- Montagnole le samedi 2 décembre
- Saint-Cassin le mercredi le mardi 5 décembre

Pour plus d'information, rendez-vous sur :

<http://grandchambery.fr>

BROYEUR VEGETAUX

Grand Chambéry met à disposition de la commune un broyeur une semaine par mois. L'inscription se fait auprès du secrétariat de mairie par téléphone ou par mail de préférence.



Les prochaines dates sont :

- Du 06 au 10 novembre
- Du 04 au 08 décembre

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site internet de la commune dans l'onglet "Services" puis "Informations pratiques".

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire. Il permet de planifier et d'organiser les actions des acteurs communaux dans la gestion du risque lors d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Dans le cadre de cette démarche la préfecture nous demande de recenser diverses prestations.

Pour ce faire, nous vous invitons à remplir le questionnaire de recensement qui était joint dans le Montagn'infos d'octobre dès que possible et de le rapporter en mairie ou dans la boîte aux lettres de celle-ci.

Si besoin de plus de renseignements contactez M. PLOTTON Gilles, Conseiller Municipal, au 06 37 67 06 10

Nous comptons sur votre collaboration à la mise en place de ce dispositif.

TRAIL DE MONTAGNOLE

Après 3 longues années d'absence, le Trail de Montagnole est de retour. Nous avons hâte de vous retrouver le **05 novembre** prochain. Ce trail est reconnu pour son accueil et sa convivialité grâce à une immuable implication des bénévoles. Vous l'avez compris, nous avons besoin de vous afin de relancer cette belle épreuve. N'hésitez pas à parler de ce trail à votre entourage. Les bénévoles (Montagnolais ou non) seront accueillis comme on sait si bien le faire à Montagnole !

Trail de **MONTAGNOLE**

Pour vous inscrire ou pour toute information :
montagnolebenevoles@gmail.com
ou par tél au 06 87 26 41 75

Merci pour votre participation

BIBLIOTHEQUE - EN NOVEMBRE

"A la sainte Catherine tout prend racine" même les adhérents de la bibliothèque. Venez découvrir nos nouveautés !! La bibliothèque sera ouverte tous les samedis matin de novembre de 9h30 à 12h ainsi que le vendredi 17 de 17h à 18h30.

"L'heure du conte" aura lieu le 4 novembre à 10h30, nous comptons sur vos présences !

LA DRIERE PRÉPARE SON TÉLÉTHON

Le téléthon se tiendra comme chaque année à la salle des fêtes **le samedi 9 décembre**. Comme tous les ans, vous trouverez des diots/polente, de la pizza et diverses pâtisseries à emporter. Une buvette avec vin chaud, pour affronter le froid, sera à votre disposition. Les diots/polente sont à retenir à l'avance. Merci de faire bon accueil aux personnes qui vous proposeront des tickets (6 euros la barquette).

Que celles et ceux qui le souhaitent apportent dès 9 heures des pâtisseries et autres gourmandises pour approvisionner le stand.

Une urne sera installée pour recevoir les dons : espèces avec reçu ou chèque. Une tombola vous sera proposée avec le billet à 1 euro.

La manifestation du Téléthon a rapporté l'an dernier : 3327 euros. Feron-nous mieux ?

PAIN CUIT AU FEU DE BOIS

Depuis 2 ans, une équipe de bénévoles montagnolais vous proposera lors du Téléthon, du pain cuit au four à bois.

La recette sera entièrement reversée à l'AFM Téléthon.



A VOS AGENDAS

| | | |
|----------------------|---|--|
| Dimanche 5 Novembre | : | MONT'TRAILERS - Trail de Montagnole |
| Samedi 11 Novembre | : | LES ANCIENS COMBATTANTS – Commémoration Monuments aux morts avec des enfants de l'école |
| Samedi 25 Novembre | : | ENTENTE VAL D'HYERES - Loto Vimines |
| Dimanche 26 Novembre | : | AMER - Choucroute de la Saint André Salle des fêtes |
| Début Décembre | : | CHORALE DE MONTAGNOLE et EDMCC - Audition de Noël |
| Dimanche 3 Décembre | : | VILLAGE CULTUREL - Marché de Noël Place de l'église |
| Samedi 9 Décembre | : | LA DRIERE - Téléthon Salle des fêtes |
| Mardi 12 Décembre | : | ENTENTE VAL D'HYERES - Arbre de Noël Saint Cassin |
| Jeudi 14 Décembre | : | VILLAGE CULTUREL - Concert avec le duo "Nelle Stelle" et David Mercier Eglise |
| Samedi 16 Décembre | : | AAEM - Fête de Noël des enfants Salle des fêtes |